## MES CHEMINS DE TRAVERSE - SUITE

Milou naît en Belgique en 1968 et vit avec sa maman qui ne parle pas un mot de français. La vie est dure pour cette femme qui élève seule son enfant. Elle fait venir ses deux autres enfants et la vie se complique encore. Entre l'orphelinat où il est maltraité, les moqueries à l'école, la honte de porter de vieux vêtements, la peur de manquer de nourriture, Milou se met à voler et glisse dans la délinquance (voir «Mes chemins de traverse», partie 1 dans le DoucheFLUX Magazine n° 17). Voici la suite de son récit.

QUAND LA VIE ME
REGARDE COMME SA

JE SENS QU'IL VA
FALLOIR LUTTER

GRAR

GRAR

VAKANA

J'avais une mauvaise image de la religion à cause de l'Armée du Salut, car les bonnes sœurs étaient très strictes. On me frappait, on m'enfermait, j'avais une sanction à chaque fois que je faisais une bêtise. Comme ma mère était assez catho et franquiste elle m'a obligé à aller au catéchisme. Comble de malchance. le curé que je fréquentais à cette époque-là Au début, c'était quelque chose d'affectif. Mais au fur et à mesure, ça allait toujours plus loin. Je subissais des attouchements qui me mettaient très mal à l'aise. Quand j'ai essayé de prévenir ma famille que le curé me touchait, qu'il essayait d'abuser de moi, j'ai été doublement sanctionné: parce que j'insultais la religion (on ne me croyait pas), et parce que ma mère pensait que je disais ça pour ne plus aller là-bas. Ce qui a confirmé la chose, c'est qu'encore actuellement, on entend beaucoup de scandales qui sont liés à la pédophilie dans les milieux religieux. C'est maintenant qu'on ose en parler. De mon temps, ça se faisait et la religion avait un certain pouvoir, surtout en Espagne. Franco était un dictateur et directement après venait la religion. C'était deux institutions incontournables. Alors, dire qu'un curé te touchait, c'était super mal vu. On préférait ne rien entendre plutôt qu'écouter son propre enfant.

Je devais avoir 8 ans. «Vous n'avez pas besoin de quelqu'un pour peler des patates?», et ils m'ont répondu: «Non, mais par contre on a besoin de quelqu'un pour retirer les yeux des patates.»

Un de mes premiers boulots, je m'en souviendrai toujours: je devais avoir 8 ans, je fréquentais une friture à la place Liedts tenue par un couple de Flamands. Comme j'avais besoin d'argent, je leur ai demandé, comme une blague: «Vous n'avez pas besoin de quelqu'un pour peler des patates? », et ils m'ont répondu: « Non, mais par contre on a besoin de quelqu'un pour retirer les yeux des patates. » Maintenant, je me rends compte... À 8 ans, retirer les yeux des patates... Au bout de trois ou quatre mois, j'en ai eu marre et je suis parti complètement révolté en balançant les patates de tous les côtés! Je rêvais de patates, j'en avais marre des patates, j'avais la haine des patates. Je voyais les enfants jouer dans la rue alors que j'étais en train d'enlever les yeux des patates. Je trouvais cela injuste d'être dans cette situation, mais en même temps je n'avais pas trop le choix. Tout était bon pour avoir de l'argent. Je faisais aussi les courses pour acheter le pain pour les vieilles. Elles me donnaient la monnaie qui restait. C'était la misère, mais ça me permettait d'acheter des bonbons. (À suivre)

Milou

- 3 On détermine la case-vide structurelle comme ce qui fait circuler le sens entre les points singuliers d'une structure donnée. Dans le cas présent, on peut relever quelques singularités de la structure de l'inégalité: précarité, illégalité, exclusion, différences économiques (débiteur-créancier, riche-pauvre, etc.), parmi d'autres. Envisagée sous l'angle de l'endettement comme agent actif de création d'inégalités socio-économiques, la structure de l'inégalité ne cesse de faire revenir cette obligation de remboursement (qui n'a pas de sens, sinon celui de faire fonctionner cette structure elle même) comme ce qui assure à tous ces points singuliers de fonctionner ensemble. Structuralement, on considère souvent que c'est cette case vide elle-même qui assure à la structure de pouvoir changer, s'écrouler. se modifier. Suspendre cette obligation (au niveau moral, économique, politique et culturel) offre, à la pensée au moins et au précaire de fait, la possibilité d'envisager une reconfiguration de la structure active de l'inégalité sociale, économique et culturelle.
- 4 Aux États-Unis (c'est-à-dire en Belgique demain), ce droit de cité est un passage o bligé, voire un gage de légitimité, d'authenticité et de fiabilité.
- 5 En effet, plus on le poursuit, plus il se vit comme objet-devant-payer-absolument et moins il se sent sujetpouvant-vivre-librement.
- 6 David Graeber, Dette. 5000 ans d'histoire, Paris, Les Liens qui libèrent, 2013, p.147; « Donc, qu'estoc qu'une dette? Une dette est quelque chose de très particulier, et elle naît de situations très particulières. Elle nécessite d'abord une relation entre deux personnes qui ne seconsidèrent pas comme des êtres de type fondamentalement différent, qui sont des égales au moins potentielles, qui sont des égales rée les sur les plans vraiment importants, et qui ne sont pas actuellement sur un pied d'égalité – mais pour lesquelles ill y a moyen de rééquilibrer les choses. »
- 7 Le gouvernement croate annonçait en février 2015 plan d'annulation de dettes pour pas moins de 60.000 personnes en état de grande précarité. Cette mesure concerne donc 60 000 personnes, vivant avec des revenus inférieurs à 1 250 kuna par mois (162 €) et une dette inférieure à 35 000 kuna (4 550 €). Cette mesure ne sera accessible qu'aux personnes qui ne disposent pas d'économies, ne sont pas propriétaires et sera appliquée en priorité à ceux qui se trouvent déjà sous un régime d'allocations sociales. La mesure devrait coûter, selon le gouvernement, 46 millions d'euros, l'équivalent de 0.1 % du PIB de la Croatie, et sera donc porté intégralement par les sociétés créditrices. Voir à ce propos l'article du Monde (02 février 2015), consultable à l'adresse suivante : http://www.lemonde.fr/europe/ article/2015/02/02/la-croatie-efface-les-dettes-de-60-000-person nes\_4568074\_3214.html Pour une approche critique de cet exemple, voir l'analyse du CADTM: http://www.cadtm.org/Annulationde-dette en-Croatie
- 8 Selon l'artide 1675/13, § 3, il y a tro is cas dans lesquels le tribunal du travail ne pourra pas accorder de remise de dettes en capital:
- les dettes alimentaires à échoir. Si le débiteur a été condamné à verser une pension alimentaire et qu'il n'a pas payérégulèrement, le tribunal du travail ne pourra accorder une remise de dettes que pour les mensualités qui n'ont pas été payées (les arriérés). Pour les mensualités en one à échoir, il est toujours possible de demander, devant le juge compétent, une diminution du montant de la pension alimentaire;
- les indemnités accordées pour la réparation d'un préjudice corporel suite à une infraction sont dues intégralement. Le débiteur devra donc les rembourser entièlement même si cela doit prendre plus de 5 ans;
- les dettes restantes en cas de faillite, sauf lorsque la clòture de la faillite a été prononcée en application de la loi du 18 avril 1851 sur les faillites, banqueroutes et sursis de paiement. Cette remise ne peut être accordée au failli qui a été condamné pour banqueroute simple ou frauduleuse.